

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34 du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;
VU le Décret n°41-PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

DECRETE :

Article 1er..- M. Machioudi BISSIRIOU, Agent de Bureau en service à la Préfecture de l'Ouémé est nommé Chef de l'Arrondissement de Honvié (Sous-Préfecture de Porto-Novo).

Article 2..- M. Damien ZOUMENOU, Agent de Bureau, précédemment Chef de l'Arrondissement de Houlénou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Malanhoui (Sous-Préfecture de Porto-Novo).

Article 3..- M. Wakily ADEOTI, Agent de Bureau, est nommé Chef de l'Arrondissement de Tohoué (Sous-Préfecture de Houlénou).

Article 4..- M. Baucclair SOSSOUVI-MENSAH, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Porto-Novo, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Agblangandan (Sous-Préfecture de Houlénou).

Article 5..- M. Paul Salako HOUNTONDJI, Instituteur, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Ekpè (Sous-Préfecture de Houlénou).

Article 6..- M. Avit OKE ASSOGBA, Adjoint Administratif, précédemment Adjoint au Sous-Préfet d'Adjohoun, est nommé Chef de l'Arrondissement Central d'Adjohoun (Sous-Préfecture d'Adjohoun).

Article 7..- M. Idrissou ADAMON, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Adjohoun, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Azououilissè (Sous-Préfecture d'Adjohoun).

.../...

Article 8.- M. Blaise ADEBITE, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Kétou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Takon (Sous-Préfecture de Sakété).

Article 9.- M. El-Hadj Ligaly MOUNIROU, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Sakété, est nommé Chef de l'Arrondissement de Daagbé (Sous-Préfecture de Sakété) et chargé, cumulativement avec ses fonctions, de l'intérim du Chef de l'Arrondissement de Yoko).

Article 10.- M. Placide DOSSOUGOUIN, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture d'Avrankou, est nommé Chef de l'Arrondissement Central d'Avrankou (Sous-Préfecture d'Avrankou).

Article 11.- M. Joseph AHOUNOU, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Avrankou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Kouti (Sous-Préfecture d'Avrankou).

Article 12.- M. Etienne HAZOUME, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Avrankou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Vakon (Sous-Préfecture d'Avrankou).

Article 13.- M. Séverin KEKE, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture d'Avrankou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Katagon (Sous-Préfecture d'Avrankou).

Article 14.- M. Alfred MONDJRATO, précédemment Chef de l'Arrondissement de Dangbo, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Akpro (Sous-Préfecture d'Avrankou).

Article 15.- M. Benjamin HOUENOU, Commis auxiliaire en service à la Préfecture de l'Ouémé, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Atchoukpa (Sous-Préfecture d'Avrankou).

Article 16.- M. Mouyi ABAYOMI, Agent de Bureau, est nommé Chef de l'Arrondissement Central de Pobè.

Article 17.- M. Nafiou Karimou KELANI, Commis auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Pobè, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Ologo (Sous-Préfecture de Pobè).

Article 18.- M. Rémy ATCHAMOU, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Kétou, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Obatèdo (Sous-Préfecture de Kétou).

Article 19.- M. Athanase HOUESSOU, Chef de l'Arrondissement d'Affané (Sous-Préfecture d'Adjohoun) est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim du Chef de l'Arrondissement de Bonou.

Article 20.- M. Kémoko ALASSANE, Agent de Bureau en service à Malanville, est nommé Chef de l'Arrondissement de Guéné (Sous-Préfecture de Malanville) en remplacement de M. SARE Magazi, appelé à d'autres fonctions.

Article 21.- M. Magazi SARE, précédemment Chef de l'Arrondissement de Guéné (Sous-Préfecture de Malanville), est nommé Chef de l'Arrondissement de Sori (Sous-Préfecture de Kandi).

Article 22.- M. Orou Ganf YERIMA, précédemment Chef de l'Arrondissement de Pèrèrè, est nommé Chef de l'Arrondissement de N'Dali (Sous-Préfecture de Nikki).

Article 23.- M. Mako Yankpé CHABI, précédemment en service à N'Dali, est nommé Chef de l'Arrondissement de Kika (Sous-Préfecture de Parakou).

Article 24.- M. Jean Léké CHABI, Commis auxiliaire en service à la Préfecture du Borgou, est nommé Chef de l'Arrondissement Central de Parakou.

Article 25.- M. Simon Boulo NAMANI, Auxiliaire des Eaux et Forêts en service à Porga, est nommé Chef de l'Arrondissement de Tanougou (Sous-Préfecture de Tanguéta).

Article 26.- M. Alidou ALIOU, Agent auxiliaire du Département de l'Atacora, en service à Tanguéta, est nommé Chef de l'Arrondissement de Cotiakou (Sous-Préfecture de Tanguéta).

Article 27.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1972

Par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

Mama AROUNA.

Hubert MAGA.

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO.

AMPLIATIONS :

JORD - 1 - PCP 5 - SGG 5 - MIS/DAI 32 -
Gde Chanc. 1 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 -
Ministères 12 - MCP 4 - HC 2 - DB-CF-3 -
Dtion Stat. 2 - DC 5 - DI 8 - Trésor 4 -
DEP-DAGJI 4 - DFP+S/Dtion 6 - Préfectures 3 -
S/Préfectures 12 - Intéressés 26. MENC 1.